



Commission des Statuts et Règlements

Réunion du 23 Novembre 2021 à 18h30

Présidence : M. Jamal SOUADJI

Présents : MM. Marcel FRIBOULET, Mustapha MANSOUR, Gérard VIVARGENT (CD).

Excusés : MM. Manuel COBO, Mohamed RAOUADI (CDA).

Seniors D2 A Match 50602.1 Sc Dugny/Fc Romainville du 14/11/21

La Commission,

Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,
Prend connaissance de la demande d'évocation de Romainville Fc sur la participation de M. Belkacem BARA Lic. 2543788846 du Sc Dugny susceptible d'être suspendu,
S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations au Sc Dugny,

Constatant que ce club a souhaité répondre en précisant que son joueur possède une double licence et qu'il a purgé dans la catégorie Futsal,

Constatant que Dugny précise que son équipe « réserve » jouait le 7 novembre et que son équipe « première » ne jouait pas, son joueur n'a pas participé à cette rencontre ce qui lui a permis de purger son match et que son joueur n'a pas effectué plus de dix matches en équipe supérieure,

Constatant que M. Belkacem BARA a écopé d'un match de suspension à compter du 11/10/21,

Après lecture des rencontres de l'équipe 1 du Sc Dugny,

Constatant que la rencontre venant immédiatement après la suspension du joueur est celle en rubrique,

Considérant que M. Belkacem BARA n'a pas purgé son match de suspension dans l'équipe en rubrique et que dès lors il était toujours en état de suspension,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match perdu par pénalité au Sc Dugny (-1 point 0 but) pour en attribuer le gain au Fc Romainville (3 points, 1 but),

Débite Sc Dugny des frais de dossier,

Inflige un match de suspension ferme à M. Belkacem BARA Lic. 2543788846 du Sc Dugny à compter du 29/11/21 pour avoir joué alors que suspendu,

Rappelle au Sc Dugny l'article 41.4.1 du règlement sportif général du District que « la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles

effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition...le joueur ne peut être aligné avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière », il s'agit d'équipe et non de catégorie.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U18 Coupe Match 56117.1 Atletico Bagnolet/Fc Romainville du 14/11/21

La Commission,

Prend connaissance de la demande d'évocation de Romainville Fc sur la participation de M. Ali MAHDOUDOU Lic. 2547492541, Adam REBAI Lic. 2546695665, Lionel NIEDUZY Lic. 9603608068 tous trois de l'Atletico Bagnolet susceptibles d'avoir joué sous une fausse identité,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à l'Atletico Bagnolet,

Constatant que ce club a souhaité répondre en rappelant qu'un contrôle visuel a été effectué avant match en présence de l'arbitre officiel et que son adversaire n'a émis aucune réserve et que l'arbitre n'a constaté aucune irrégularité, laissant ressortir un grief infondé et irrecevable reposant sur des allégations fallacieuses,

Rappelle à l'Atletico Bagnolet que son adversaire est en droit de déposer une demande d'évocation jusqu'à trente jours après la rencontre pour le motif invoqué selon les articles 147 et 187.2 des règlements généraux de la FFF,

Décide de convoquer pour sa réunion du 30 novembre 2021 à 19h00, MM. Ali MAHDOUDOU Joueur, Adam REBAI Joueur, Lionel NIEDUZY Joueur, Rafik SAHRAOUI Accompagnateur, tous quatre de l'Atletico Bagnolet,

MM. Brahim CAMARA Educateur, Salah HAROUNE Délégué, tous deux du Fc Romainville,

M. Djaffar NAIT KACI Arbitre Lpiff.

U16 D1 Match 52192.1 Ja Drancy 3/Bourget Fc du 24/10/21

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de la Ja Drancy sur la participation de trois joueurs du Bourget Fc susceptibles d'être entrés en jeu alors que remplaçants non-inscrits sur la feuille de match,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations au Bourget Fc,

Constatant que ce club a souhaité répondre en précisant que la tablette de son adversaire était défaillante et qu'ils ont dû remplir une feuille de match papier,

Constatant que l'arbitre devant faire débiter la rencontre à l'heure aurait précipité la rédaction de la feuille de match papier, mal rédigée par son dirigeant, bien que tous les joueurs ayant participé à cette rencontre soient bien notés sur la feuille de match,

Constatant que le rapport de l'arbitre n'est pas encore parvenu à la commission,

Reprise du dossier,

Après lecture du rapport de l'arbitre,

Constatant que le club recevant a mis beaucoup de temps à transmettre une feuille papier à l'arbitre, celui-ci a autorisé les deux clubs à la remplir durant la partie,

Constatant que Bourget Fc a inscrit précipitamment ses remplaçants dans la case réservée aux dirigeants,

Considérant que ces trois joueurs étaient bien qualifiés pour participer à la rencontre,

Considérant qu'il s'agit là d'une erreur d'inscription mais en aucun cas considéré comme une tricherie,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit score acquis sur le terrain,

Débite Ja Drancy des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U16 D3 A Match 52345.1 Paris International/Sfc Neuilly 2 du 21/11/21

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Constatant que Sfc Neuilly n'a pu présenter que quatre Pass sanitaires valides,

Considérant la circulaire de la FFF en date du 20 août 2021,

Considérant la décision relative à la mise en application des dispositions légales au regard de l'utilisation du Pass sanitaire dans le cadre des compétitions gérées par le District par le Comité Exécutif de la FFF,

Considérant l'article 18 des Statuts de la FFF selon lequel le Comité Exécutif statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les statuts ou règlements et l'article 3 des règlements généraux de la FFF selon lequel le Comité Exécutif peut en application de l'article 18 des Statuts prendre toute mesure modificative ou dérogatoire que dicterait l'intérêt supérieur du football,

Considérant qu'il résulte de l'article 47.1 du décret du 1er juin 2021 susvisé, dans sa version en vigueur à ce jour, que la présentation du Pass sanitaire est obligatoire selon le décret incombant aux participants,

Considérant que pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un Pass sanitaire valide,

Considérant que lorsqu'un licencié inscrit sur la feuille de match ne présente pas de Pass sanitaire valide avant le coup d'envoi, l'arbitre doit lui interdire de participer à la rencontre et le club du licencié concerné doit le retirer de la feuille de match,

Considérant que les joueurs du Sfc Neuilly n'ont pu présenter que quatre Pass sanitaires valides ne pouvant atteindre le nombre de joueurs minimum pour disputer la rencontre en objet,

**Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit match perdu par forfait au Sfc Neuilly 2 (0 but, -1 point) pour en attribuer le gain à Paris International (5 buts, 3 points),
Précise que la perte par forfait de la rencontre ne sera pas prise en compte pour le calcul du nombre de forfaits entraînant le forfait général.**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U16 District Cup Match 56140.1 Csl Aulnay 2/Uf Clichois 2 du 14/11/21

La Commission,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,
Après lecture du rapport de l'Arbitre,
Constatant que l'Uf Clichois n'a pu présenter aucun Pass sanitaire valide,
Considérant la circulaire de la FFF en date du 20 août 2021,
Considérant la décision relative à la mise en application des dispositions légales au regard de l'utilisation du Pass sanitaire dans le cadre des compétitions gérées par le District par le Comité Exécutif de la FFF,
Considérant l'article 18 des Statuts de la FFF selon lequel le Comité Exécutif statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les statuts ou règlements et l'article 3 des règlements généraux de la FFF selon lequel le Comité Exécutif peut en application de l'article 18 des Statuts prendre toute mesure modificative ou dérogatoire que dicterait l'intérêt supérieur du football,
Considérant qu'il résulte de l'article 47.1 du décret du 1er juin 2021 susvisé, dans sa version en vigueur à ce jour, que la présentation du Pass sanitaire est obligatoire selon le décret incombant aux participants,
Considérant que pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit impérativement présenter avant le coup d'envoi un Pass sanitaire valide,
Considérant que lorsqu'un licencié inscrit sur la feuille de match ne présente pas de Pass sanitaire valide avant le coup d'envoi, l'arbitre doit lui interdire de participer à la rencontre et le club du licencié concerné doit le retirer de la feuille de match,
Considérant que les joueurs de l'Uf Clichois n'ont pu présenter aucun Pass sanitaire valide ne pouvant atteindre le nombre de joueurs minimum pour disputer la rencontre en objet,
**Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit match perdu par forfait à l'Uf Clichois 2 pour en attribuer le gain au Csl Aulnay 2,
Dit Csl Aulnay 2 qualifié au titre du prochain tour.**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D4 C Match 50340.1 Drancy Fc/Esd Montreuil 2 du 13/11/21

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de l'Esd Montreuil sur la participation du joueur M. Ibrahim COULIBALY Lic. 9603191551 de Drancy Fc susceptible d'avoir joué alors que U12 non qualifiable pour participer à la rencontre en rubrique

Considérant que le grief reproché par l'Esd Montreuil à son adversaire n'entre pas dans les motifs d'évocation au regard de l'article 187.2 des règlements généraux de la FFF,

Constatant qu'aucune réserve n'a été portée avant match,

Transforme la demande de l'Esd Montreuil en réclamation,

Demande ses éventuelles observations à Drancy Fc,

La Commission statuera lors de sa prochaine réunion.

U14 D4 A Match 50432.1 Livry Gargan Fc 2/Ca Romainville du 20/11/21

La Commission,

Hors la présence de M. FRIBOULET qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Après lecture du rapport du Ca Romainville précisant être arrivé au stade à 15h06 pour un match prévu à 15h00 mais l'arbitre avait déjà clôturé la FMI et était parti,

Demande un rapport circonstancié à l'Arbitre officiel, la Commission statuera lors de sa prochaine réunion.

FORFAITS

Coupe

Anciens St Denis Us/**Tremblay Fc 2** du 14/11/21

1^{er} Forfait :

Seniors D1 F As Bondy/**Sevrans Fc** du 20/11/21

U18 D2 B Espérance Aulnaysienne 2/**Fa Le Raincy** du 21/11/21

U16 D3 B Tremblay Fc 2/**Ass Noisienne** du 21/11/21

U15 F Poule C Noisy le Grand Fc/**Fc Gournay** du 20/11/21

U15 Futsal Les Artistes/**Nouveau Souffle Fc** du 21/11/21

U13 Futsal Poule A Montreuil Ac/**Etoile Bobigny** du 14/11/21

U13 Futsal Poule B As Jeunesse Aulnay/**Drancy Futsal** du 13/11/21
U11 Futsal Poule A Sport Ethique/**Noisy le Grand Fc** du 14/11/21
U11 Futsal Poule B Almaty Bobigny Futsal/**Blanc Mesnil Sf** du 21/11/21
U11 Futsal Poule B Cité Sport Culture/**Pierrefitte Fc** du 13/11/21

2è Forfait

U16 D4 B Fc 93 Bobigny/**Etoile Fc Bobigny** du 21/11/21
U14 D3 B **Tremblay Fc 2**/Noisy le Grand Fc du 13/11/21
Anciens D2 C **Tremblay Fc 2**/Fa Le Raincy du 21/11/21
Critérium Seniors F Antony Foot Evolution/**Tremblay Fc** du 20/11/21
Futsal D2 B Blanc Mesnil Sf/**Ases** du 20/11/21

Forfait Général

U15 F **Etoile Fc Bobigny**
Futsal Seniors F **Etoile Fc Bobigny**
Futsal U18 **Karma Fsc Bobigny**
Futsal U11 **Karma Fsc Bobigny**
Futsal U11 F **Ac Montreuil**

FEUILLES DE MATCHES NON PARVENUES

1ère demande :

Seniors D2 B **Uf Clichois 2**/As La Courneuve 2 du 21/11/21
U18 F **Ass Noiséenne**/So Rosny du 20/11/21
U16 D3 B **Villemomble Sports 3**/Fc Livry Gargan 2 du 21/11/21
U16 D3 B **Montreuil Fc 2**/Bourget Fc 2 du 21/11/21
U15 F Poule C **Ab St Denis**/Fc Romainville du 20/11/21
U14 D1 **Stade de l'Est**/Montfermeil Fc 2 du 20/11/21
Cdm Poule A **Usm Audonienne**/As Bondy du 21/11/21
Anciens D2 B **Aujourd'hui Vers Demain**/Csl Aulnay du 21/11/21
Futsal D2 A **Montreuil Ac**/Gagny United Futsal du 22/11/21
U13 Critérium **St Denis Us**/Romainville Fc (équipes 1-2-3-4-) du 20/11/21
U13 Critérium **Ol Pantin**/Ja Drancy (équipes 1-2-3-4) du 20/11/21
U13 Critérium **Csl Aulnay**/Uf Clichois (équipes 1-2-3) du 20/11/21
U13 Critérium **Montreuil Fc**/Karma Fsc (équipes 1-2) du 20/11/21
U13 Critérium **Es Stains**/Vaujours Fc (équipes 1-2) du 20/11/21
U13 Critérium **Noisy le Grand Fc**/Tremblay Fc (équipes 1-2) du 20/11/21
U13 Critérium **Flamboyants de Villepinte**/Neuilly Plaisance Sports (équipes 1-2) du 20/11/21
U13 Critérium **Epp Gervaisienne**/Ja Drancy (équipes 1-2) du 20/11/21
U13 Critérium **Ass Noiséenne**/Csm Ile St Denis (équipes 1-2) du 20/11/21
U13 Critérium **As Jeunesse Aubervilliers**/Cosmos Fc (équipes 1-2) du 20/11/21
U13 Critérium **Sfc Neuilly**/So Rosny (équipes 1-2-3-4) du 20/11/21
U13 F Poule A **Pierrefitte Fc**/Rc St Denis 2 du 20/11/21
U13 F Poule C **Blanc Mesnil Sf**/Rc St Denis du 20/11/21

U13 F Poule C **Sfc Neuilly**/Ol Noisy le Sec Banlieue 93 du 20/11/21
 U11 Critérium **As Jeunesse Aubervilliers**/Atlético Bagnolet (équipes 1-2-3-4) du 20/11/21
 U11 Critérium **Csm Ile St Denis**/Csl Aulnay (équipes 1-2-3) du 20/11/21
 U11 Critérium **As La Courneuve**/Blanc Mesnil Sf (équipes 1-2-3-4) du 20/11/21
 U11 Critérium **Tremblay Fc**/Sfc Neuilly (équipes 1-2-3-4) du 20/11/21
 U11 Critérium **Noisy le Grand Fc**/Cosmos Fc (équipes 1-2) du 20/11/21
 U11 Critérium **Es Stains**/Ja Drancy (équipes 1-2) du 20/11/21
 U11 Critérium **Ass Noisienne**/Flamboyants Villepinte (équipes 1-2) du 20/11/21
 U11 Critérium **Karma Fsc**/Fc Livry Gargan (équipes 1-2) du 20/11/21
 U11 Critérium **Usm Gagny**/Fc Livry Gargan (équipes 1-2-3-4) du 20/11/21
 U11 Critérium **Sevran Fc**/Fcm Aubervilliers (équipe 3) du 20/11/21
 U11 F Poule A **As Bondy**/Fc 93 Bobigny du 20/11/21
 U11 F Poule B **Ab St Denis**/Sc Dugny du 20/11/21
 U15 Futsal Poule B **Karma Fsc**/Montreuil Ac du 21/11/21
 U13 Futsal Poule A **Montreuil Ac**/Les Artistes du 20/11/21
 U13 Futsal Poule A **Pierrefitte Fc**/Atletico Bagnolet du 20/11/21
 U11 Futsal Poule A **Aulnay Futsal**/Montreuil Ac du 21/11/21
 U11 Futsal Poule A **Nouveau Souffle Fc**/Pierrefitte Fc du 21/11/21
 U11 Futsal Poule A **Atletico Bagnolet**/BSport Ethique du 21/11/21
 U11 Futsal Poule B **Artistes Futsal**/Cité Sport Culture du 20/11/21
 U11 Futsal Poule B **Office Municipal Aubervilliers F**/Afc Ile St Denis du 21/11/21
 U9 Futsal Poule A **Karma Fsc**/Cité Sport Culture du 21/11/21
 U9 Futsal Poule B **Drancy Futsal**/Afc Ile St Denis du 20/11/21
 U11 Critérium **Sevran Fc**/St Denis Us (équipe 4) du 13/11/21
 U11 F Poule A **As Bondy**/Stade de l'Est du 13/11/21
 U11 F Poule B **Rc St Denis**/As La Courneuve du 13/11/21
 U11 F Poule B **Ja Drancy**/Ab St Denis du 13/11/21

2è demande

Seniors D3 B **Atletico Bagnolet**/Usm Gagny 2 du 14/11/21
 U18 F **Af Epinay**/Fc Fc Romainville du 13/11/21
 U16 District Cup **Villemomble Sports 2**/Fc Romainville 2 du 14/11/21
 U14 D1 **Espérance Aulnaysienne**/Stade de l'Est du 13/11/21
 U14 D4 A **Espérance Aulnaysienne 3**/Fc Coubronnois du 13/11/21
 Anciens Coupe **Villemomble Sports**/Amicale Mauriciens du 14/11/21
 U13 Critérium **Sevran Fc**/St Denis Us (équipe 4) du 13/11/21
 U13 Critérium **As La Courneuve**/Neuilly Plaisance Fc (équipes 1-2-3-4) du 13/11/21
 U13 Critérium **Fa Le Raincy**/Uf Clichois (équipes 1-2-3) du 13/11/21
 U13 Critérium **Es Stains**/Montreuil Fc (équipes 1-2) du 13/11/21
 U13 Critérium **Sc Dugny**/Paris International (équipes 2-3) du 13/11/21
 U13 Critérium **Fc Livry Gargan**/Usm Gagny (équipes 2-3-4) du 13/11/21
 U13 F Poule A **Ab St Denis**/Rc St Denis 2 du 13/11/21
 U13 F Poule A **As La Courneuve**/Ja Drancy du 13/11/21
 U13 F Poule A **Pierrefitte Fc**/Fcm Aubervilliers du 13/11/21
 U13 F Poule C **Sfc Neuilly**/Epp Gervaisienne du 13/11/21
 U11 Critérium **Ol Pantin**/Villemomble Sports (équipes 1-2-4) du 13/11/21
 U11 Critérium **Csl Aulnay**/Vaujous Fc (équipes 2-3) du 13/11/21
 U11 Critérium **H2t Academy**/Paris International (équipe 1) du 13/11/21

U11 Critérium **Fc Coubronnais**/As La Courneuve (équipes 1-2-3-4) du 13/11/21
U11 Critérium **Blanc Mesnil Sf**/Sc Dugny (équipes 3-4) du 13/11/21
U11 Critérium **Ja Drancy**/Ass Noisienne (équipes 5-6) du 13/11/21
U11 Critérium **Fc Livry Gargan**/St Denis Us (équipes 5-6) du 13/11/21
U11 Critérium **Flamboyants de Villepinte**/Drancy Fc (équipes 1-2) du 13/11/21
U11 Critérium **Fa Le Raincy**/Usm Gagny (équipes 1-2-3-4) du 13/11/21
U11 Critérium **Sevrans Fc**/St Denis Us (équipe 4) du 13/11/21
U11 F Poule B **Rc St Denis**/As La Courneuve du 13/11/21
U11 F Poule B **Ja Drancy**/Ab St Denis du 13/11/21
U15 Futsal Poule A **Office Municipal Aubervilliers**/Almaty Bobigny Futsal du 13/11/21
U13 Futsal Poule A **Nouveau Souffle**/Futsal Neuilly du 14/11/21
U13 Futsal Poule A **Les Artistes**/Pierrefitte Fc du 14/11/21
U13 Futsal Poule A **Atletico Bagnolet**/Almaty Bobigny Futsal du 14/11/21
U13 Futsal Poule B **Afc Ile St Denis**/Sport Ethique du 13/11/21
U13 Futsal Poule B **Office Municipal Aubervilliers F**/Dinamik Bondy Futsal du 14/11/21
U13 Futsal Poule B **Karma Bobigny**/Blanc Mesnil Sf du 14/11/21
U11 Futsal Poule A **Pierrefitte Fc**/Ac Montreuil du 14/11/21
U11 Futsal Poule A **Les Artistes Futsal**/Nouveau Souffle Fc du 13/11/21
U11 Futsal Poule B **Drancy Futsal**/Office Municipal Aubervilliers F du 13/11/21
U11 Futsal Poule B **Office Municipal Aubervilliers**/Almaty Bobigny Futsal du 14/11/21

Match perdu par pénalité

Néant

FEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES

. En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,
. En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,
. En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
Même en cas de tablette défectueuse ou de bug informatique, le club recevant est dans l'obligation de montrer la tablette à son adversaire pour preuve de bonne foi sous peine de sanctions.

Rappel : Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas. Les clubs **en gras** sont sanctionnés.

Avertissement

Seniors D1 F Atletico Bagnolet/**Atletico Bagnolet 2** du 13/11/20 : Impossibilité de récupérer les licences de l'équipe 2 : motif irrecevable, si le chargement des licences de l'équipe 1 a été possible, les licences de toutes les Féminines pouvaient être téléchargées.

U16 Coupe Ol Pantin/**Fc Les Lilas** du 14/11/21 : Pas d'explications

U16 Coupe **Villepinte Fc/Blanc Mesnil Sf** du 14/11/21 : Pas d'explications

U16 District Cup **Tremblay Fc 2/Blanc Mesnil Sf 2** du 14/11/21 : Pas d'explications

U16 District Cup **Fc Villepinte 2/Esd Montreuil 2** du 14/11/21 : Pas d'explications

U16 District Cup **Villemomble Sports 2/Fc Romainville 2** du 14/11/21 : Pas d'explications

U14 D1 **Montfermeil Fc 2/Fcm Aubervilliers** du 13/11/21 : Effectuer la transmission la veille si pas de connexion au stade

U14 D1 **Ja Drancy 2/Red Star Fc 2** du 13/11/21 : Ja Drancy : Effectuer la transmission la veille si pas de connexion au stade ; Red Star : pas de réponse

U14 D2 A **Ja Drancy 3/Csl Aulnay 2** du 13/11/21 : Tablette oubliée par le Coach

U14 D2 B **Blanc Mesnil Sf 2/Montreuil Fc** du 13/11/21 : Pas d'explications

U14 D3 A **Neuilly Plaisance Fc/Sevran Fc** du 13/11/21 : Pas d'explications

U14 D4 E Js Bondy/**Fa Le Raincy 2** du 13/11/21 : Pas d'explications

U14 D4 C Atlético Bagnolet 2/**Villemomble Sports 3** du 13/11/21 : Pas d'explications

U14 D4 A **Espérance Aulnaysienne 3/Fc Coubronnais** du 13/11/21 : Pas d'explications

Cdm Poule A **Flamboyants de Villepinte/Neuilly Plaisance Fc** du 7/11/21 : Pas de tablette présentée

Anciens Coupe So Rosny/**Fc Romainville** du 14/11/21 : Pas d'explications

Anciens Coupe **Villemomble Sports/Amicale Mauriciens** du 14/11/21 : Pas d'explications

Amende

U16 Coupe **Ol Pantin/Fc Les Lilas** du 14/11/21 : Pas d'explications

U16 District Cup Csl Aulnay 2/**Uf Clichois 2** du 14/11/21 : FMI non remplie à cause des Pass sanitaires non présentés : motif non recevable pour ne pas remplir la FMI

U14 D3 B **Sfc Neuilly 2/Neuilly Plaisance Sports** du 13/11/21 : Pas d'explications

Seniors D1 F Sevran Fc/**Blanc Mesnil Sf** du 13/11/21 : Pas d'explications

Seniors D1 F Ja Drancy 2/**Csl Aulnay** du 13/11/21 : Aucun utilisateur enregistré pour l'équipe concernée

Match perdu par pénalité

U16 District Cup **CSL AULNAY 2/Uf Clichois 2** du 14/11/21 : FMI non remplie à cause des Pass sanitaires non présentés : motif non recevable pour ne pas remplir la FMI

Fin de la réunion à 20h00